



PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CL273	1 h	Perfectionnement	E-Learning	Nous consulter

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement [cliquez ici !](#)

- Comprendre les évolutions des contrats d'Épargne Retraite suite à la l'entrée en vigueur de la Loi PACTE.
- Savoir quels sont les nouveaux contrats disponibles à la souscription et les opportunités qu'ils offrent.

Les compétences développées dans cette formation sont rattachées aux compétences professionnelles spécifiques à la nature des produits distribués précisifpaées par l'article A512-8 du Code des assurances (DDA).

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Un module digital sous forme de conférence offrant un 360° du PER.
Une présentation de l'évolution de la retraite supplémentaire en France.
Une formation avant tout opérationnelle, donnant les clés pour bien comprendre les propositions des commercialisateurs et la souscription du contrat d'Épargne.

PROGRAMME

A. Introduction

B. Rappel sur le système de retraite en France(10 mn)

C. Contrats d'Épargne retraite avant la loi Pacte (10 mn)

D. Nouveau Plan d'Épargne Retraite (35 mn)

1. Généralités
2. Plan d'Épargne Retraite Individuel
3. Plan d'Épargne Retraite Entreprise : PERE collectif et PERE obligatoire

E. Questionnaire final (5 mn)

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition.
Téléchargé et consulté le dossier ressource.
Réussi les évaluations dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Évaluation intermédiaire

Vous devez obtenir 80% de bonnes réponses aux questions posées à l'issue de chacune des différentes parties.
Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Évaluation finale

Vous devez obtenir 90% de bonnes réponses aux questions de l'évaluation finale.
Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.

PUBLIC

Toute personne intéressée par le Plan d'Épargne Retraite

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Module compris dans l'Université Digitale IFPASS

Tarif abonnement Université Digitale IFPASS : 50€ / mois / personne avec un minimum de 6 mois d'abonnement

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 31/05/2023 à 03:24